



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Participation de l'État au financement de la liaison aérienne Rodez-Paris

Question écrite n° 16093

Texte de la question

Mme Pauline Cestrières attire l'attention de M. le ministre des transports sur l'évolution du financement de la liaison aérienne Rodez-Paris. Cette desserte, assurée dans le cadre d'une obligation de service public au titre de l'aménagement du territoire, constitue un outil essentiel de désenclavement pour l'Aveyron. Elle contribue directement à l'attractivité économique, touristique, universitaire et institutionnelle de l'Aveyron et renforce son accessibilité depuis la capitale. Or les collectivités territoriales concernées ont été informées d'une augmentation significative du coût de cette obligation de service public et s'inquiètent d'une évolution à la baisse de la participation financière de l'État, susceptible d'accroître la charge sur les budgets locaux. Dans un contexte de fortes contraintes pesant sur les finances des collectivités territoriales, cette évolution interroge sur la place que l'État entend continuer d'assumer dans le financement des liaisons aériennes qu'il reconnaît lui-même comme nécessaires à l'aménagement et à la cohésion des territoires. Elle lui demande en conséquence de confirmer l'évolution de la participation financière de l'État à la liaison aérienne Rodez-Paris, d'en préciser les motifs et d'indiquer les engagements qu'il entend prendre afin de garantir durablement le maintien de cette desserte stratégique, indispensable au désenclavement, à l'attractivité et au développement de l'Aveyron.

Données clés

Auteur : [Mme Pauline Cestrières](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16093

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5417